



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/02/2021

Dossier complet le :

26/02/2021

N° d'enregistrement :

2021_5253

1. Intitulé du projet

Mise en place d'une nouvelle ligne de production pour l'encollage de films textiles sur des plaques caoutchoucs.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PANDROL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Alexandre COCQ, directeur du site PANDROL à Douai

RCS / SIRET

3 8 9 6 7 0 1 4 2 0 0 0 5 5

Forme juridique

S.A.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 1.a.	La société PANDROL est soumise au régime d'autorisation pour l'exploitation d'un atelier de fabrication d'attaches ferroviaires. Les rubriques ICPE visées par le régime d'autorisation du site sont les rubriques 2565-2 et 2940-1. La nouvelle ligne de production de plaques caoutchoucs avec films textiles sera visée par les rubriques 2940-2 à enregistrement et 2661-2-b à déclaration.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite à la fermeture d'un autre site PANDROL basé dans l'est de la France, une ligne de production exploitée sur ce site a été rapatriée sur le site de Douai. Cette ligne concerne l'encollage de films textiles sur des plaques caoutchoucs. Les nouvelles installations sont d'ores et déjà installées sur le site et seront mises en fonctionnement prochainement suite à des phases de test.

Le process employé sur cette ligne est le suivant : de la colle est chauffée puis enduite sur des plaques caoutchoucs, puis un film textile est collé sur la plaque. L'adhérence des films est testée puis les plaques sont séchées avant d'être découpées en 4 ou 5 pièces de produits finis.

Cette nouvelle ligne fonctionnera en continu du lundi au vendredi par rotation de 3 postes de 8h. L'objectif de production est de 300 plaques par poste, ce qui représente environ 900 plaques par jour. Les produits finis ne seront pas stockés sur site et seront renvoyés quotidiennement dans l'un des entrepôts de stockage logistique de PANDROL ou directement chez les clients.

La nouvelle ligne de production a été mise en place au sein d'une cellule spécialement créée. Celle-ci a été construite à l'intérieur du bâtiment déjà existant de la société PANDROL, en partie ouest du site. Cette cellule dispose d'une surface de 250 m² environ pour une hauteur de 4 m (le bâtiment d'usine dispose quant à lui d'une hauteur de 8 m). Il s'agit d'une chambre climatisée à 22°C.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à reprendre une activité anciennement réalisée sur un autre site de PANDROL ayant fermé dernièrement.

La ligne de production a été transférée et remontée à l'identique. Elle a été installée au sein d'une sous-cellule spécialement créée dans le bâtiment de production existant, en partie ouest du site. Cette cellule dispose d'une surface de 250 m² environ pour une hauteur de 4 m (le bâtiment d'usine dispose quant à lui d'une hauteur de 8 m). Il s'agit d'une chambre climatisée à 22°C.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les nouvelles installations sont d'ores et déjà montées sur le site et ont été mises en fonctionnement en décembre 2020. Ce projet n'a nécessité aucun travaux de construction ou de reprise des structures du bâtiment existant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La société PANDROL prévoit l'exploitation de sa nouvelle ligne de production ayant été mise en place sur son site de Douai.

Cette nouvelle ligne fonctionnera en continu du lundi au vendredi par rotation de 3 postes de 8h. L'objectif de production est de 300 plaques par poste, ce qui représente environ 900 plaques par jour. Le site dispose d'un stockage de matières premières représentant 3 jours de production, ce qui correspond à environ 32 m³.

Les en-cours de fabrication représentent un volume de 11 m³, de même que le stockage de produits finis correspondant à un jour de production.

Les produits finis sont stockés temporairement sur site et envoyés quotidiennement dans l'un des entrepôts de stockage logistique de PANDROL ou directement chez les clients.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'installation de la nouvelle ligne n'est soumise à aucune autre procédure administrative.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du site	37 478 m ²
Surface occupée par des bâtiments	8 800 m ²
Surface de la nouvelle cellule (construite dans le bâtiment existant en partie ouest du site)	250 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

205 rue de Sin-le-Noble
59506 Douai
Parcelle cadastrale n°305 de la
section AV

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 09' 46 "E Lat. 50° 36' 24 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Douai

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site se situe à 2,5 km à l'est . Il s'agit du parc des Renouvelles et Marais de Dechy. La seule autre ZNIEFF présente à moins de 4 km du site est la ZNIEFF de type II de la vallée de l'Escrebieux, Marais de Wagnonville et bois des Anglais.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche soumise à arrêté de protection de biotope est le teruil Pinchovalles, localisé à 20 km au nord-ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réserve Naturelle Régionale la plus proche est le marais de Wagnonville (FR9300075) située à 3,5 km au nord du site. Le parc naturel régional le plus proche est la Scarpe-Escaut (FR8000037), localisé à 4,2 km au nord-est du site. La zone de conservation d'espace naturel la plus proche est le teruil Sainte Marie, localisée à 10 km à l'est du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Douai fait partie des zones à enjeux définie dans le plan de prévention du bruit dans l'environnement établi par le département du Nord.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche du site correspond à la Porte de Valenciennes ou porte Vacqueresse, localisé à 600 m au nord-ouest du site. Le site ne se situe donc pas dans un périmètre de protection de monument historique. Aucun site ZICO ne se situe à proximité du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nouvelle ligne de production a été installée à l'intérieur de l'un des bâtiments existant du site, au niveau d'une zone imperméabilisée et déjà couverte. Les eaux pluviales de la zone sont récupérées par la toiture du bâtiment existant.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Douai ne fait pas l'objet d'un PPRN. Elle est en revanche visée par 2 PPRT du fait de la présence de plusieurs installations ICPE sur la commune. A noter que le site est lui même soumis à la réglementation ICPE, au régime d'autorisation au titre des rubriques 2565-2 et 2940-1.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bases de données BASIAS, BASOL et SIS ne recensent aucun site au droit du site de la société PANDROL. Aucune étude de pollution n'a à ce jour été réalisée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une seule nappe d'eaux souterraines est recensée au droit du site. Il s'agit de la nappe de la Craie de la vallée de la Scarpe et de la Sensée. Cette nappe est exploitée sur la commune de Douai. Le captage d'alimentation en Eau Potable le plus proche se situe à environ 1,3 km au sud-est. Cette nappe est proche de la surface et potentiellement vulnérable à une pollution de surface. Toutefois, la nouvelle ligne de production ne sera pas source d'effluent et n'emploiera pas de matière dangereuse susceptible de causer une pollution des eaux souterraines.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'alimentation en Eau Potable le plus proche se situe à environ 1,3 km au sud-est du site. Le site n'est pas inclus dans un périmètre de protection de ce captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche du site correspond à la Porte de Valenciennes ou porte Vacqueresse, localisé à 600 m au nord-ouest du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche du site est localisé à 4,3 km au nord. Il s'agit des "pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe", pour la directive Habitats (FR3100504). Dans un rayon de 10 km, seul un second site est recensé. Il s'agit du "Bois de Flines-les-Râches et système alluvial du courant des Vanneaux" (FR3100506) localisé à 6,6 km au nord-est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du site est le "square Jemmapes", situé à 670 m au nord-ouest, et classé le 20 juillet 1927.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nouvelle ligne de production n'engendre aucune consommation supplémentaire d'eau. En effet, l'activité qui y sera développée (encollage de plaques caoutchoucs et pose de films textiles) ne nécessite pas l'emploi d'eau. Le seul poste de consommation d'eau au niveau l'atelier est le nettoyage des sols et éventuellement des équipements représentant une consommation d'environ 1,5 m3 par jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nouvelle ligne n'entraîne ni prélèvement ni rejet d'eau dans les eaux souterraines. L'alimentation en eau du site se fait depuis le réseau public. Les eaux usées issues des lavages qui sont produites au droit de la nouvelle ligne sont traitées au sein de la station de traitement de la société PANDROL puis rejetées au réseau communal de la ville de Douai.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouvel atelier a été mis en place dans une cellule se trouvant elle-même au sein du bâtiment existant. Aucun travaux de terrassement ou de fondation n'a donc été réalisé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouvel atelier a été mis en place dans une cellule se trouvant elle-même au sein du bâtiment existant. Aucun travaux de terrassement ou de fondation n'a donc été réalisé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouvel atelier a été mis en place au sein du bâtiment existant. La mise en oeuvre du projet n'a donc entraîné aucune perturbation ou dégradation de milieux naturels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Considérant le fait que le site NATURA 2000 le plus proche se situe à plus de 4 km au nord du site de PANDROL concernant la directive habitat, il apparaît peu probable que la nouvelle ligne puisse avoir un impact significatif sur ces habitats. A noter que les seuls rejets susceptibles d'être émis par ce nouvel atelier sont des rejets atmosphériques issus de la chauffe de la colle. Toutefois ces effluents sont collectés, gérés et surveillés de la même manière que les autres effluents du site et en accord avec les prescriptions applicables des arrêtés ministériels concernés par les activités ICPE visées (rubriques 2661 et 2940-2).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nouvelle ligne a été mise en place dans une cellule se trouvant elle-même au sein du bâtiment existant. La zone d'implantation était donc déjà imperméabilisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle ligne est implantée au sein du bâtiment de la société PANDROL. Celle-ci est une ICPE soumise à autorisation au titre des rubriques 2565-2 et 2940-1. Le nouvel atelier est visé par les rubriques 2661 et 2940-2. A cet effet, les nouvelles installations sont conformes aux arrêtés ministériels associés à ces rubriques. A noter que la nouvelle ligne est installée dans un bâtiment existant mais dans une cellule à part disposant de parois REI 120. Considérant également que le site est déjà soumis à autorisation pour la rubrique 2940, cette nouvelle activité ne présente aucun potentiel de danger nouveau.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve dans une zone de sismicité faible (niveau 2). Le risque vis-à-vis de l'aléa retrait-gonflement des argiles est faible. Le site n'est pas localisé dans une zone à risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La nouvelle ligne de production n'est pas à l'origine d'une élévation du risque sanitaire lié aux émissions du site PANDROL. L'activité développée n'émet aucun effluent aqueux. Les seuls effluents émis sont des vapeurs en sortie du poste de chauffe de la colle et des poussières résiduelles en entrée de ligne. Ces effluents sont gérés par des systèmes d'extraction dédiés puis renvoyés en extérieur par le biais d'une extraction. Ils feront l'objet de contrôles réguliers de leur qualité conformément aux prescriptions réglementaires applicables. A noter que la colle employée présente au maximum 6 % de sa composition en solvant.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site disposera d'un stockage de matières premières représentant 3 jours de production. Les produits finis ne seront pas stockés sur site et seront renvoyés quotidiennement dans l'un des entrepôts de stockage logistique de PANDROL ou directement chez les clients. La livraison de matières premières représentera environ 2 à 3 camions par semaine, de même que l'expédition de produits finis. Le trafic induit par le nouvel atelier sera donc négligeable.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La nouvelle ligne de production dans son intégralité est installée au sein d'une cellule de 250 m ² disposant de parois REI 120. Cette cellule fait 4 m de hauteur. Elle est elle-même localisée dans un bâtiment existant de 8 m réalisé en bardage métallique. Ainsi, bien que la nouvelle activité soit source de bruit, lié notamment au transport et au découpage des plaques, les dispositions constructives entourant la ligne limitent notablement les niveaux sonores émis et perceptibles en dehors du site. A noter que PANDROL réalise un suivi régulier des niveaux sonores de son installation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité réalisée au droit de la nouvelle ligne n'est pas source d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité réalisée au droit de la nouvelle ligne n'est pas source de vibrations. Les autres activités développées sur le site de PANDROL ne sont pas source de vibrations pouvant impacter le nouvel atelier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La nouvelle ligne de production dans son intégralité est installée au sein d'une cellule de 250 m² elle même localisée dans un bâtiment existant réalisé en bardage métallique. Les émissions lumineuses de l'atelier demeurent donc confinées au sein du bâtiment.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un système d'aspiration des poussières est présent sur la ligne au niveau de l'étape de chauffage superficiel afin de récupérer les particules déposées en surface des plaques caoutchoucs. Un second système d'extraction permet de récupérer les composés volatils émis au niveau du poste de chauffe de la colle. Ce système d'extraction est directement relié à l'extérieur du bâtiment. La caractérisation de ces rejets (débit, concentration) sera contrôlée. Il représentent un flux négligeable considérant le volume d'activité de la nouvelle ligne en comparaison avec les autres activités du site. A noter que la colle employée présente au maximum 6% de sa composition en solvant.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité développée au niveau de la nouvelle ligne n'est pas source de rejets liquides. Les seuls effluents pouvant provenir de la zone sont les eaux de lavage des sols et équipements, représentant un volume de 1,5 m³ par jour environ. Ces eaux sont collectées et envoyées pour traitement au niveau de la station interne du site avant rejet au réseau communal. Le volume d'eau rejeté au réseau n'est donc pas significativement modifié.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seuls effluents pouvant provenir de la nouvelle ligne de production sont les eaux de lavage des sols et équipements, représentant un volume de 1,5 m³ par jour environ. Ces eaux sont collectées et envoyées pour traitement au niveau de la station interne du site avant rejet au réseau communal. Le volume d'eau rejeté au réseau n'est pas significativement modifié.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits au niveau du nouvel atelier sont de deux types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les rebuts de production et chutes de découpe des plaques caoutchoucs, - les fûts vides de colle et de produits d'entretien. <p>Tout ces déchets sont gérés par une société spécialisée et envoyés vers des filières d'élimination dûment autorisées.</p> <p>La quantité annuelle de colle consommée sera d'environ 70 tonnes. Les rebuts représenteront moins de 3% du volume de production.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nouvelle ligne de production a été installée dans une cellule se trouvant elle-même au sein du bâtiment existant de la société PANDROL. A cet effet, elle n'a donc aucun impact sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Au vu des autres projets existants ou approuvés sur la commune de Douai (réaménagement d'un centre commercial, création d'une zone d'expansion de crues et création d'un boisement) , l'installation de la nouvelle ligne de production de la société PANDROL n'est pas susceptible d'avoir une incidence cumulée avec ces projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le site de la société PANDROL est localisé à plus de 20 km de la frontière avec le Royaume de Belgique.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La mise en place du nouvel atelier au droit du site de la société PANDROL n'aura aucun impact, positif ou négatif, sur l'environnement ou sur la santé humaine. D'un point de vu environnemental, la cellule a été construite à l'intérieur du bâtiment existant. Elle n'entraîne donc aucune imperméabilisation supplémentaire et n'affecte aucun milieu d'intérêt écologique. La nouvelle activité développée n'est source d'aucun effluent aqueux supplémentaire (les eaux de lavages sont traitées sur le site).

Les rejets atmosphériques sont canalisés, rejetés directement en extérieur et surveillés par des contrôles par organisme extérieur. Les déchets produits sont gérés par une société spécialisée et représentent un volume relativement faible en comparaison aux autres activités du site.

L'activité développée n'est pas à l'origine d'un risque sanitaire. Les seuls effluents atmosphériques sont canalisés et rejetés en hauteur. A noter que la colle employée présente environ 6 % de sa composition en solvant.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En considérant le fait que la nouvelle activité du site de PANDROL relève des rubriques 2940 et 2661, qu'elle est implantée dans une cellule elle-même localisée à l'intérieur d'un bâtiment existant, et que le site est une ICPE déjà soumise à autorisation au titre de la rubrique 2940, conforme à l'ensemble des prescriptions applicables des arrêtés ministériels concernés, le porteur de projet estime qu'il n'est pas nécessaire de soumettre le projet à la réalisation d'une évaluation environnementale. A cela s'ajoute le fait qu'aucun espace naturel n'a été consommé pour mettre en place cette cellule, qu'elle occupe une faible surface de 250 m², et que les volumes de matières en jeu pour cette nouvelle activité sont faibles (environ 55 m³ de plaques caoutchoucs stockées (rubrique 2661), deux fûts de stockage de 200 kg et un stockage en palette de 15 sacs de 25 kg d'un produit d'entretien en granulé).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Dossier de Porter à Connaissance relatif à la mise en place de la nouvelle ligne de production (ce dossier est déposé en parallèle du cerfa Cas par Cas).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Douai

le,

11 / 02 / 2021

Signature

